



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance 09 décembre 2024

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **09 décembre 2024** à 18 h 30 au lieu ordinaire des séances extraordinaire du Conseil et à laquelle étaient présents : Mme Karine Roussel, Mme Stéphanie Gagnon, M. Gaétan Gagnon et M. Dorté Létourneau et M. Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Absente : Mme Dany Dion

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire et lecture de l'avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget 2025
4. Lecture et adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance extraordinaire

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire et lecture de l'avis de convocation

L'ouverture de la séance est faite à **18 heures 30** par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Le 4 décembre 2024

OBJET : AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le Maire,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Vous êtes, par la présente, convoqué par la soussignée à une séance extraordinaire du Conseil, laquelle se tiendra le lundi 9 décembre 2024 18h30, à la **salle de l'Hôtel de Ville située au 2, rue Sirois.**

Voici l'ordre du jour des seuls sujets qui seront à discuter lors de cette réunion :

1. **Ouverture de la séance extraordinaire : présences et lecture de l'avis de convocation;**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
3. **Lecture et adoption du budget 2025;**
4. **Lecture et adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027;**
5. **Période de questions (seulement sur les sujets à l'ordre du jour);**
6. **Clôture et levée de la séance extraordinaire.**




N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Nous vous informons qu'aucun autre sujet ne sera discuté à moins que tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent. Nous comptons sur votre bonne collaboration et sur votre présence afin que nous puissions tenir cette séance extraordinaire.

Veillez accepter, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


Andrée Lessard, directrice générale
Secrétaire-trésorière

24-12-293

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

24-12-294

3. LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Stéphanie Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le cahier des prévisions budgétaires 2025, pour un montant égal des dépenses et des recettes soit 4 576 355 \$ (quatre millions cinq cent soixante-seize mille et cinquante-cinq dollars);

QU'une somme de 93 986.00 \$ (quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-six dollars) soit prise à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité des Escoumins afin d'équilibrer le budget de l'année 2025

24-12-295

4. LECTURE ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

ATTENDU QU'en vertu de l'article 956 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter un plan triennal d'immobilisations en prévoyant pour les trois prochaines années soit 2025, 2026 et 2027 des dépenses d'immobilisations;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le plan triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 et prévoit les dépenses suivantes :

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Formules d'Affaires CCL (418) 688-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP



N° de résolution
N° 2412-296

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

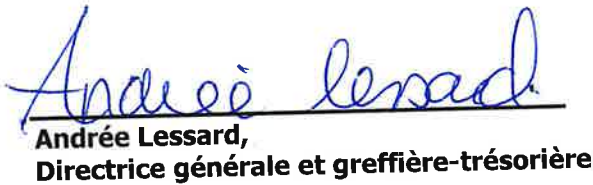
QUE cette séance extraordinaire soit levée à **18h43**

Nombre de personnes présentes à la séance du Conseil : **0**



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.